



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-274

Déposé le : 01.09.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Le MONOPOLY – Le futur jeu de la LAT ?

## Texte déposé

Nous savons désormais tous, que la LAT prévoit une contribution sur les plus-values foncières de vingt pour cent. Mais un marché des droits à bâtir risque de s'installer, une bourse des terrains à zoner/dézoné risque aussi de se développer.

Mais avant qu'un projet de loi n'arrive devant notre plénum, il serait bon que les Communes soient renseignées en détail sur la direction qu'elles doivent prendre, et comment elles doivent se comporter avec les transferts de terrains actuels ?

Actuellement les transferts de terrain ne se sont pas arrêtés dans tout le Canton. De plus, dans le périmètre du PALM, de nouveaux droits à bâtir sont accordés par les Communes, sans qu'un seul mètre de terrain ne soit dézoné ou n'aie besoin d'être compensé. Dans d'autres régions du Canton, la situation est plus compliquée. Mais partout les Communes ne savent pas encore comment se comporter pour ne pas porter préjudice à leurs intérêts futurs. L'application de la LAT promet d'être particulièrement douloureuse pour de très nombreuses Communes.

Plusieurs Communes ont un règlement sur les taxes d'équipements communautaires, cela leur permet de prélever une taxe sur les nouveaux droits à bâtir. Cette taxe d'équipement unique permet de financer les nouvelles infrastructures nécessaires générées par l'arrivée des nouveaux habitants.

Par ailleurs, le Canton a toujours prélevé les droits de mutation sur tous les transferts de terrain ou de droit de propriété. Les terrains sont toujours fiscalisés par l'Etat, et une réflexion sur notre pratique fiscale en la matière est certainement devenue nécessaire.

Cette contribution sur les plus-values va donc se rajouter à toutes les taxes, gain immobilier, droit de mutations, impôts et redevances actuellement en vigueur. Il est important pour les Communes, les promoteurs, les caisses de pension et les acteurs de l'immobilier de connaître dans quelle direction va aller cette nouvelle taxe, comment elle va être calculée et surtout à partir de quelle date, elle va entrer en vigueur.

Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment va-t-on définir la notion de « plus value » et la calculer ?
- Depuis quelle date s'appliquera la contribution de « plus-value » ? Y- aura-t-il un effet rétroactif ?
- Comment les Communes peuvent-elles imposer ou faire des réserves sur les montants des « plus values » foncières ?
- En cas de dézonage, y aura-t-il un dédommagement pour le propriétaire privé ?
- Dans quel délai le Conseil d'Etat va -t-il- apporter des réponses aux Communes ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

S. Rezso  
Député



Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



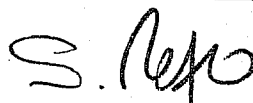
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Stéphane Rezso

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

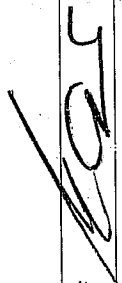
Signature(s) :

Selon liste

Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert		Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent		Eggenberger Julien
Apothéloz Stéphanie	Cherbuin Amélie		Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine		Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc		Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc		Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Christen Jérôme		Ferrari Yves
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella		Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Collet Michel		Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe		Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis		Germain Philippe
Blanc Mathieu	Cretegniy Gérald		Glauser Alice
Bolay Guy-Philippe	Cretegniy Laurence		Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte		Golaz Olivier
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial		Grandjean Pierre
Bory Marc-André	Debluè François		Grobéty Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre		Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel		Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne		Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory		Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier		Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe		Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline		Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José		Junglaus Delarze Suzanne

Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014



Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jacques	Rydo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric

